

M.R.B.C. – A.A.T.L.  
**Monsieur Thiery WAUTERS,**  
Directeur  
Direction des Monuments et des Sites  
C.C.N. – Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 – BRUXELLES

V/réf. : DMS BC/2264-000/38/2015-193 PU  
DU 15/PFU/575408  
N/réf. : AVL/AH/SBK-3.1/s.572  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet :** SCHAERBEEK. Parc Josaphat. Demande de permis unique portant sur l'installation d'une œuvre d'art dédiée à Pogge.

*Dossier traité par M. B. Campanella, DMS, et par Mme C. Defosse, DU.*

En réponse à votre courrier du 11 janvier 2016 sous référence, nous vous communiquons **Pavis conforme favorable** émis par la CRMS en sa séance du 27 janvier 2016 concernant l'objet susmentionné.

*L'arrêté royal du 31/12/1974 classe comme site le parc Josaphat à Schaerbeek.*

La demande vise l'installation dans le parc Josaphat d'une œuvre commémorative dédiée à « Pogge, héros du folklore schaarbeekois ». Celle-ci se présentera sous forme d'une stèle en pierre bleue d'environ 1,7 m de haut avec la représentation en bas-relief de Pogge, assortie d'une inscription et du blason de la Commune. Elle serait implantée dans la partie haute du parc, sur la pelouse qui longe l'avenue de l'Ambassadeur Van Vollenhoven.

Le projet a fait l'objet d'un premier avis de principe de la CRMS, rendu en séance du 10/09/2014 et suivi, le 20/10/2014, d'une réunion avec l'artiste et avec la Commune en tant que demandeur, en présence de la DMS et de la CRMS. Le 24/06/2015 la Commission a ensuite approuvé une demande de principe sur le projet amendé et amélioré.

La présente demande intègre les remarques précédentes de la CRMS. L'implantation proposée permet une bonne visibilité de l'œuvre sans porter préjudice aux racines des arbres en place. Le fait que la stèle se détachera sur le massif de plantes persistantes existant ainsi que la plantation complémentaire d'un massif d'hortensias et d'un griottier derrière l'œuvre concourent à son intégration paysagère. ***La Commission se prononce donc favorablement sur la demande.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copie : DMS : Br. Campanella / DU : Mme C. Defosse